

CASTEU TROPHY

DU 23 AU 27 MARS 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER



MAROC

SOMMAIRE

1. ORGANISATION

[P3](#)

Article 1 - Description - Parcours
Article 2 - Comité d'Organisation
Article 3 - Sportif
Article 4 - Programme
Article 5 - Tableau d'affichage

2. MODALITÉS GÉNÉRALES

[P8](#)

Article 6 - Engagements
Article 7 - Droits d'engagement - Assurance
Article 8 - Modifications du règlement - Additifs - Interprétations
Article 9 - Annulation et Remboursement
Article 10 - Dérogations au règlement du championnat de France d'enduro

3. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

[P13](#)

Article 11 - Vérifications administratives
Article 12 - Vérifications techniques
Article 13 - Vérifications en cours d'épreuve
Article 14 - Circulation
Article 15 - Publicité
Article 16 - Accident

4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

[P16](#)

Article 17 - Règles de roulage
Article 18 - Parc fermé - Parc de travail - Départ
Article 19 - Contrôles horaires - Contrôles de passages
Article 20 - Épreuves spéciales
Article 21 - Ravitaillement
Article 22 - Assistances
Article 23 - Récapitulatif des pénalisations

5. RÉCLAMATIONS, APPELS, CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

[P20](#)

Article 24 - Réclamations, appels
Article 25 - Classements
Article 26 - Conditions d'annulation et de remboursement
Article 27 - Remise des prix



1. ORGANISATION

ARTICLE 1: DESCRIPTION

Les 23, 24, 25, 26 et 27 mars 2026, la SARL CASTEU TROPHY en collaboration avec le Moto Club de Monaco (MCM) organise sous l'égide de la Fédération Royale Marocaine de Motocyclisme (FRMM), le CASTEU TROPHY avec l'accord des autorités concernées, le Ministère du Tourisme Rabat et la Province de Errachidia.

Le CASTEU TROPHY se court sur le principe d'un enduro en duo (équipe de 2 pilotes) sur un tracé en boucle autour et dans les dunes de Merzouga (Maroc).

L'épreuve se disputera sur 5 jours de course constituée de liaisons ralliant les spéciales banderolées et chronométrées.

Le parcours, est à 100% tout-terrain .

Les liaisons se font à l'aide d'un GPS ouvert non fourni par l'organisateur (GARMIN OBLIGATOIRE) ou sur le téléphone avec une application préconisée par l'organisateur.

La kasbah SAID servira de point de départ et d'arrivée de chaque boucle.

La kasbah se situe sur la route de Merzouga en venant de Erfoud.

Les 5 jours de course sont:

- Practice
- J1 : Enduro
- J2 : Enduro
- J3 : Enduro
- Endurance
- TROPHY Merzouga et remise des prix

Les épreuves de classement comporteront :

- Des spéciales balisées/banderolées
- Une Endurance



ARTICLE 2 :

COMITÉ D'ORGANISATION

Composition :

- Président de la FRMM
- Président du MCM
- Directeur de l'Épreuve
- Coordinateur général Relation Concurrent
- Spéciales
- Matériel/Logistique
- GPS
- Chronométrage
- Tracking
- Sécurité/Médical

: Said El MEJJAD
: Christophe GRECO
: David CASTEU
: Laurence MALGOUZOU
: David CASTEU
: Brahim SAIDI
: Lyne GIGNOUX
: Maxime GENDARME
: OWAKA Sophie CASTERS
: Franck BARDENAT

Secrétariat MAROC

CASTEU TROPHY

Mail : casteutrophy.fr

Secrétariat INTERNATIONAL

MOTO CLUB de Monaco (MCM)

6 Quai Antoine 1er - 98000 MONACO

Mail : trophy@casteu.fr

ARTICLE 3 :

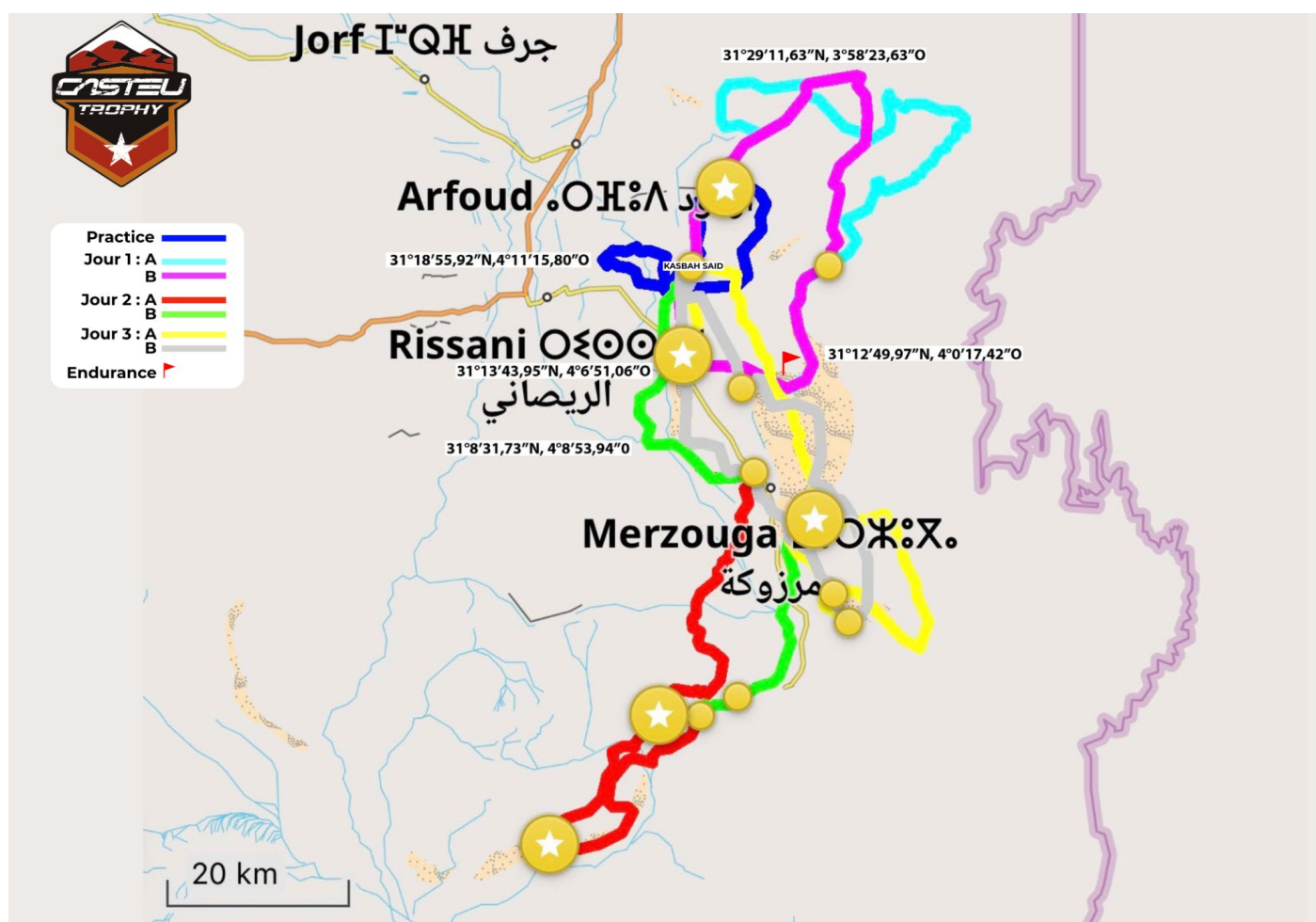
SPORTIF

- Directeur de Course
- Coordinateur
- Contrôleur technique
- Responsable Spéciales

: David CASTEU
: Laurence MALGOUZOU
: François BONNET
: David CASTEU



ARTICLE 3 : PARCOURS



ARTICLE 4 : PROGRAMME

Date d'ouverture des engagements : 01/07/25
Date de clôture des engagements : 01/02/26
Date de publication des listes des engagés : 22/03/26 à 12H30

- **PRACTICE**

8h/11h30 : Contrôles techniques et administratifs et Motos misent en Parc fermé
13H00 : Briefing général

14H00: Départ PRACTICE

20h00: Briefing Pilotes Etape 1

- **JOUR 1**

08h00 : Étape-Boucle 1 Départ Kasbah 1ère moto par ordre de numéro.
20h0 : Briefing Pilotes

- **JOUR 2**

06h30 : Étape-Boucle 2 Départ Kasbah 1ère moto par ordre de numéro.
20h00 : Briefing Pilotes

- **JOUR 3**

8h00 : Étape-Boucle 3 Départ Kasbah 1ère moto par ordre de numéro.
20h0 : Briefing Pilotes

- **ENDURANCE**

08h00 : Départ Kasbah en convoi 8h30 : Parc de regroupement
09h30 : **Départ Endurance TROPHY Merzouga**
12h00 : Arrivée de l'épreuve
13h00 : Retour convoi Kasbah et Parc fermé final
16h00 : Publication du Classement final au point d'information concurrents
20h00 : Remise des Prix Kasbah

Timing prévisionnel

L'heure du Casteu Trophy 2026 sera l'heure locale au Maroc.



2. MODALITÉS GÉNÉRALES

ARTICLE 5 :

Toute personne désirant participer au CASTEU TROPHY pourra s'inscrire soit par courrier en envoyant sa fiche d'inscription téléchargée sur le site Internet, soit en remplissant la fiche d'inscription directement on line :

<https://casteu-trophy.fr/inscriptions-pilotes/>.

Le règlement pourra être effectué soit par chèque à l'ordre de CASTEU TROPHY, soit par virement à l'IBAN indiqué sur la fiche d'inscription.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en donner la raison (article 74 du C.S.I.).

CATÉGORIES :



DUO

2 boucles
2 pilotes
2 motos
Chronos additionnés



FAMILY

2 boucles
2 pilotes
2 motos
Chronos additionnés



SCRATCH

2 boucles
1 pilote
1 moto
Classement individuel



ARTICLE 7:

DROITS ENGAGEMENTS – ASSURANCES

 ENGAGEMENT PILOTE 2 550€ (acompte 500€)	 ACCOMPAGNATEUR 890€
 COMPRIS DANS L'ENGAGEMENT 6 nuits en bivouac Pension Complète Transfert aéroport Errachidia / kasbah AR Pack de bienvenue Location balise satellite Owaka Traces GPS Assistance médicale Atelier mécanique à disposition Remise de médailles Finisher Soirée de clôture avec remise de prix	 NON COMPRIS DANS L'ENGAGEMENT Transport A/R de la moto + 1 sac : 690€ Transport malle : 200€ Transport pneu : 50€ GPS Boissons Forfait essence : 350€ (obligatoire) Assurance Mutuaide : 290€ (obligatoire) Nuit supplémentaire : 100€ (pension complète)

L'engagement ne sera effectif qu'après réception de la totalité du paiement.

TARIFS comprenant:

- Participation à l'événement (practice et 4 j de course)
- Encadrement sportif, logistique et médical
- Hébergement, restauration les 5 jours de course : Pension complète petit déjeuner, repas du midi et repas du soir du lundi 23 au samedi 28 mars au matin
- Soirée de clôture avec remise des prix
- Eau fournie pour la durée de l'événement

ARTICLE 7 BIS :

DROITS ENGAGEMENTS – ASSURANCES

TARIFS n'incluant pas:

- L'assurance obligatoire Mutuaide
- Le carburant
- Le GPS et son système de fixation ainsi que les tablettes
- Les dépenses personnelles
- Les boissons
- Le Transport des participants et des véhicules

ARTICLE 8 :

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT – ADDITIFS – INTERPRÉTATIONS

Le Directeur de Course est chargé de l'application du présent règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve.

De même, tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le Directeur de course qui a seul le pouvoir de décision.

Toutes les éventuelles modifications ou dispositions supplémentaires seront annoncées par des additifs datés.

Ces additifs seront affichés au point information concurrent de l'épreuve.



ARTICLE 9 :

CONDITIONS D'ANNULATION – REMBOURSEMENT

Engagement des participants

Toute inscription au Casteu trophy vaut acceptation sans réserve du présent règlement. Le paiement de l'inscription constitue un engagement ferme et définitif du participant.

Modalités de paiement

Inscription validée après réception d'un acompte de 500€ ou du règlement total de 3090 €.

Annulation à l'initiative du participant

Acompte non remboursable sauf cas de force majeure.

Annulation à plus de 30 jours/ remboursement hors acompte
moins de 30 jours: aucun remboursement sauf cas accepté.

Cas de Force majeure

Maladie, accident, hospitalisation ou événement imprévisible.

Justificatif obligatoire.

Remboursement partiel, total ou refusé selon étude du dossier.

Annulation par l'organisateur

Remboursement partiel ou intégral des sommes versées.

Aucun remboursement des frais annexes.

Report

Inscription valable pour une nouvelle date.

Remboursement uniquement en cas d'impossibilité majeure justifiée.

Procédure

Demande écrite avec justificatifs dans les meilleurs délais.



ARTICLE 10 :

DÉROGATIONS AU RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO

En ce qui concerne le déroulement de l'épreuve, le règlement applicable est celui du Championnat de France d'Enduro en ce qui concerne ses articles 7 à 17 et 19 à 25, sauf modifications suivantes :

- Les liaisons se feront à l'aide d'un GPS fournis par le concurrent (GARMIN OBLIGATOIRE) ou sur le téléphone avec une application préconisée par l'organisateur.
- La trace des liaisons sera quotidiennement fournie par l'organisation.
- Les spéciales seront balisées/ banderolées.
- Les plaques de course sont fournies par l'organisateur.
- Les zones d'assistance autorisées seront définies par l'organisateur.
- L'attribution des numéros de course se fera à la seule discrétion de l'organisateur et ne pourra entraîner de réclamation.
- Les départs se feront 2 par 2 toutes les minutes.
- Les ravitaillements ne sont autorisés qu'aux CH et aux points indiqués par l'organisateur.
- Pointage en avance sans pénalité au dernier CH (Entrée parc fermé)



3. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

ARTICLE 11:

VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives se dérouleront exclusivement à la Kasbah Said du dimanche 22 mars de 14h à 18h et le lundi 23 mars 2025 de 9h à 11h00.

ARTICLE 12:

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

1 contrôle systématique se fera tous les jours à la sortie du parc fermé

OBLIGATOIRE:

- Le casque
- Protections pectorale et dorsale
- Poche à eau type Camelbak
- Trackings OWAKA allumé
- GPS allumé ou Téléphone



ARTICLE 13 :

VÉRIFICATIONS EN COURS D'ÉPREUVE

Des contrôles pourront être effectués à tout moment de l'épreuve par l'organisateur, tant au plan du respect du tracé que de la conformité du véhicule et des éléments de sécurité.

Des "Marshalls" surveillent le circuit afin de constater toute infraction. Leur rapport donnera à la direction de course tout pouvoir de décision quant à l'application de pénalités pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent.

ARTICLE 14 :

CIRCULATION

Dans le cas où des participants seraient surpris, durant les jours précédents l'épreuve, à s'entraîner sur des lieux retenus par l'organisateur pour le déroulement d'épreuves spéciales ou sur des circuits balisés, ceux-ci se verront refuser le départ de l'épreuve et leurs droits d'engagement ne leur seront pas remboursés.



ARTICLE 15 : **PUBLICITÉ**

Il est permis aux concurrents d'appliquer toute publicité sur leur moto. Cependant, ils devront obligatoirement utiliser les plaques numéros fournies par l'organisation sans les couper ni les modifier.

ARTICLE 16 : **DOMMAGES CORPORELS**

Tout concurrent ayant été victime d'un dommage corporel devra impérativement le signaler à la direction de course le jour de l'accident si possible, et dans tous les cas avant le 4ème jour de la course.



4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 17:

RÈGLES DE ROULAGE

Enduro Duo 23, 24, 25 et 26 mars 2026

- Les départs seront donnés chaque jour par équipage duo et par ordre de numéro..

Endurance 27 mars 2026

- Les départs seront donnés type "Le Mans" genoux à terre
- Le parcours sera composé de portes identifiées par des mâts et les pilotes auront l'OBLIGATION de passer entre ces portes, des pénalités pouvant aller jusqu'à la mise hors course pourront être appliquées.
- Les pilotes se relaieront à chaque tour dans une zone définie et identifiée à vitesse réduite.

Chaque pilote roulera avec sa propre moto..

Une remise des prix sera effectuée au passage de la ligne d'arrivée du dernier concurrent.

Durée 2h00.



ARTICLE 18 :

PARC FERMÉ – PARC DE TRAVAIL – DÉPART

Les pilotes ne pourront pas utiliser leur moto tant que le directeur de course n'a pas donné son accord et annoncera son ouverture pour le de départ du practice, le lundi 23 mars à 14h00.

Ouverture parc fermé : 30 min avant son heure de départ, le pilote a le droit de démarrer sa moto dans le parc fermé. En cas de problème technique, le pilote sera autorisé à se rendre au parc de travail à la discrétion du contrôleur technique.

Les départs seront donnés dans l'ordre des numéros toutes les mn.

ARTICLE 19 :

CONTRÔLES HORAIRES – CONTRÔLES DE PASSAGE

Les CP seront indiqués au moyen de panneaux ou flammes.

L'heure de fermeture des CP sera définie par l'organisation.

Les pilotes pourront repartir pour le 2ème tour entre 13h30 et 14h30. Après 14h30, les motos devront être mises en parc fermé.

Pour des mesures évidentes de sécurité et de facilité dans l'établissement des classements, les pilotes s'engagent à signaler au plus tôt à la Direction de Course leur abandon pour quelque motif que ce soit.



ARTICLE 20 : ÉPREUVES SPÉCIALES

Elles seront au nombre de 2 par tour.

ARTICLE 21 : RAVITAILLEMENT

Les points de ravitaillement seront disposés sur chaque circuit tous les 90 km maximum ou au point refueling à la Kasbah ou en station d'essence définies par l'organisation.

ARTICLE 22 : ASSISTANCES

Pour le CASTEU TROPHY, les assistances privées sont autorisées, dans la limite des lieux et horaires définis par l'organisation.

ARTICLE 23 : RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS

- Non-paiement des droits d'engagement → **Départ refusé**
- Non-respect de l'itinéraire → **Pénalités pouvant aller jusqu'à l'exclusion**
- Non-respect des tracés des épreuves chronométrées → **Pénalités**
- Conduite dangereuse dans les lieux habités → **Exclusion**
- Non-respect du Code de la Route en vigueur au Maroc → **Exclusion**

Mise hors course : Tout pilote mis hors course le sera pour la journée pour laquelle cette sanction sera prononcée; le pilote perdra le bénéfice de ce jour et ne pourra donc être classé au général des 3 jours. Cependant le départ du lendemain ou surlendemain lui reste ouvert.



5. RÉCLAMATIONS – APPELS – CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES

ARTICLE 24 :

RÉCLAMATIONS – APPELS

Les réclamations devront être faites par écrit et remises au Directeur de Course

Elles devront être accompagnées de la somme d'un montant de 100€ en cash. Cette somme ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation a été reconnu.

Seul le concurrent engagé a le droit de réclamer.

Les réclamations contre le classement devront être présentées au plus tard 1/2 heure après l'affichage officiel des résultats.



ARTICLE 25 :

CLASSEMENTS

ENDURO DUO

Le classement final sera établi par addition des temps réalisés dans les spéciales chronométrées à la seconde, avec les pénalités encourues au cours des secteurs de liaison et avec toutes autres pénalités du duo.

Celui qui aura obtenu le plus petit total sera déclaré vainqueur du classement général, le suivant étant second et ainsi de suite. En cas d'ex aequo sera déclaré vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur temps de la première spéciale du 1er jour. En cas de nouvelle égalité seraient en considération les temps de la suivante, et ainsi de suite.

ENDURO FAMILY

Ce classement concerne 2 personnes formant le duo appartenant à la même famille. Celui qui aura obtenu le plus petit total sera déclaré vainqueur du classement général, le suivant étant second et ainsi de suite. En cas d'ex aequo sera déclaré vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur temps de la première spéciale du 1er jour. En cas de nouvelle égalité seraient en considération les temps de la suivante, et ainsi de suite.

ENDURO SCRATCH

Ce classement comprends l'ensemble des participants confondus, sans tenir compte des catégories.

Celui qui aura obtenu le plus petit total sera déclaré vainqueur du classement général, le suivant étant second et ainsi de suite. En cas d'ex aequo sera déclaré vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur temps de la première spéciale du 1er jour. En cas de nouvelle égalité seraient en considération les temps de la suivante, et ainsi de suite.

La remise des prix se fera à la Kasbah Said.

ENDURANCE TROPHY MERZOUGA

Le classement final se fera par ordre d'arrivée après avoir parcouru la totalité du parcours en temps et en distance.

Un podium sera mis en place après l'arrivée du dernier concurrent.



ARTICLE 26 :

RÉCLAMATIONS – APPELS

Les réclamations devront être faites par écrit et remises au Directeur de Course

Elles devront être accompagnées de la somme d'un montant de 100€ en cash. Cette somme ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation a été reconnu.

Seul le concurrent engagé a le droit de réclamer.

Les réclamations contre le classement devront être présentées au plus tard 1/2 heure après l'affichage officiel des résultats.

ARTICLE 27 :

REMISE DES PRIX

ENGAGEMENT A LA BAJA MOROCCO qui se déroulera du 02 au 06 octobre 2026 à Merzouga ainsi que l'Assistance complète du Team Casteu

Le gagnant sera le 1er pilote de la catégorie Scratch n'ayant jamais participé à un rally raid.

Le 01 février 2025,
Visa Directeur de l'Épreuve
DAVID CASTEU

